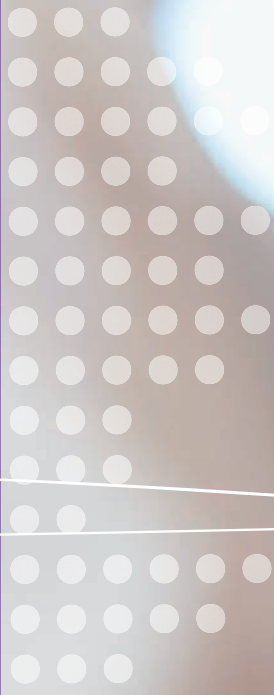




2008



Institut Pasteur

Comptes 2008

Sommaire

01

2 > 13

Bilan et compte
de résultat 2008

4

Les comptes de l'exercice

10 > 11

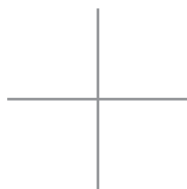
Bilan

12

Compte de résultat

13

**Tableau des flux
de trésorerie**



02

14 > 31

Annexe aux comptes
de l'exercice

15 > 17

**Règles et méthodes
comptables**

18 > 25

**Compléments d'informations
relatifs au bilan**

Note 1 Immobilisations incorporelles
et corporelles

Note 2 Immobilisations financières

Note 3a Titres de placement stables

Note 3b Valeurs mobilières
de placement

Note 4a Échéancier des créances
et des dettes

Note 4b Produits à recevoir
et charges à payer

Note 5 Fonds propres

Note 6 Subventions d'équipement

Note 7 Provisions pour risques
et charges

Note 8 Fonds dédiés

Note 9 Produits constatés d'avance

26 > 28

**Compléments d'informations
relatifs au compte de résultat**

Note 10 Produits d'exploitation

Note 11 Excédent financier

Note 12 Déficit exceptionnel

Note 13 Compte d'emploi
des ressources consolidé

29 > 30

Autres informations

Note 14 Engagements hors bilan

Note 15 Rémunération des dirigeants

Note 16 Effectif des salariés
au 31 décembre 2008

03

31 > 33

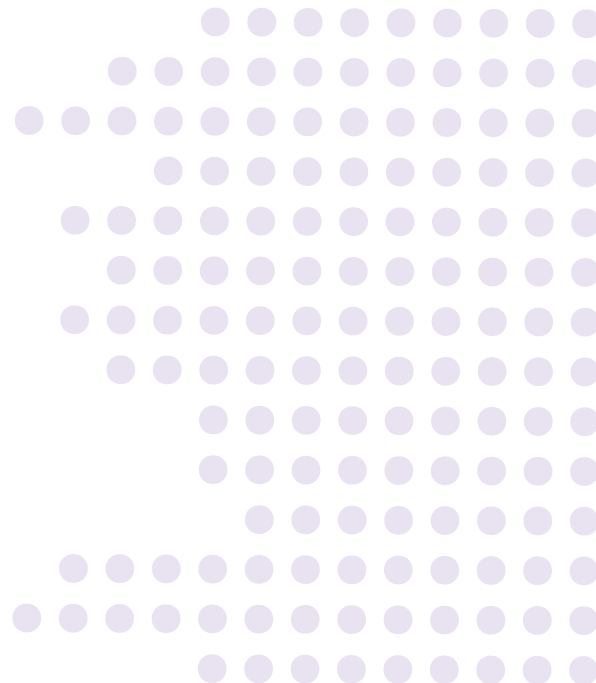
Rapports du commissaire
aux comptes

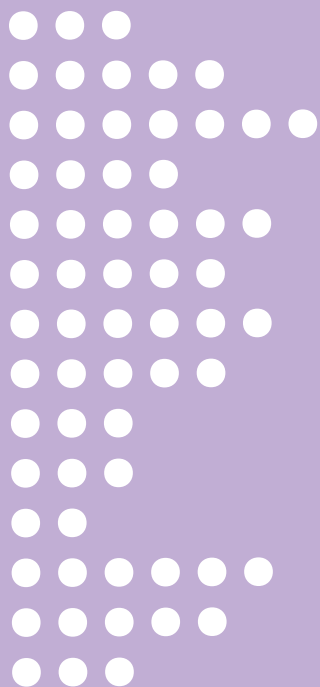
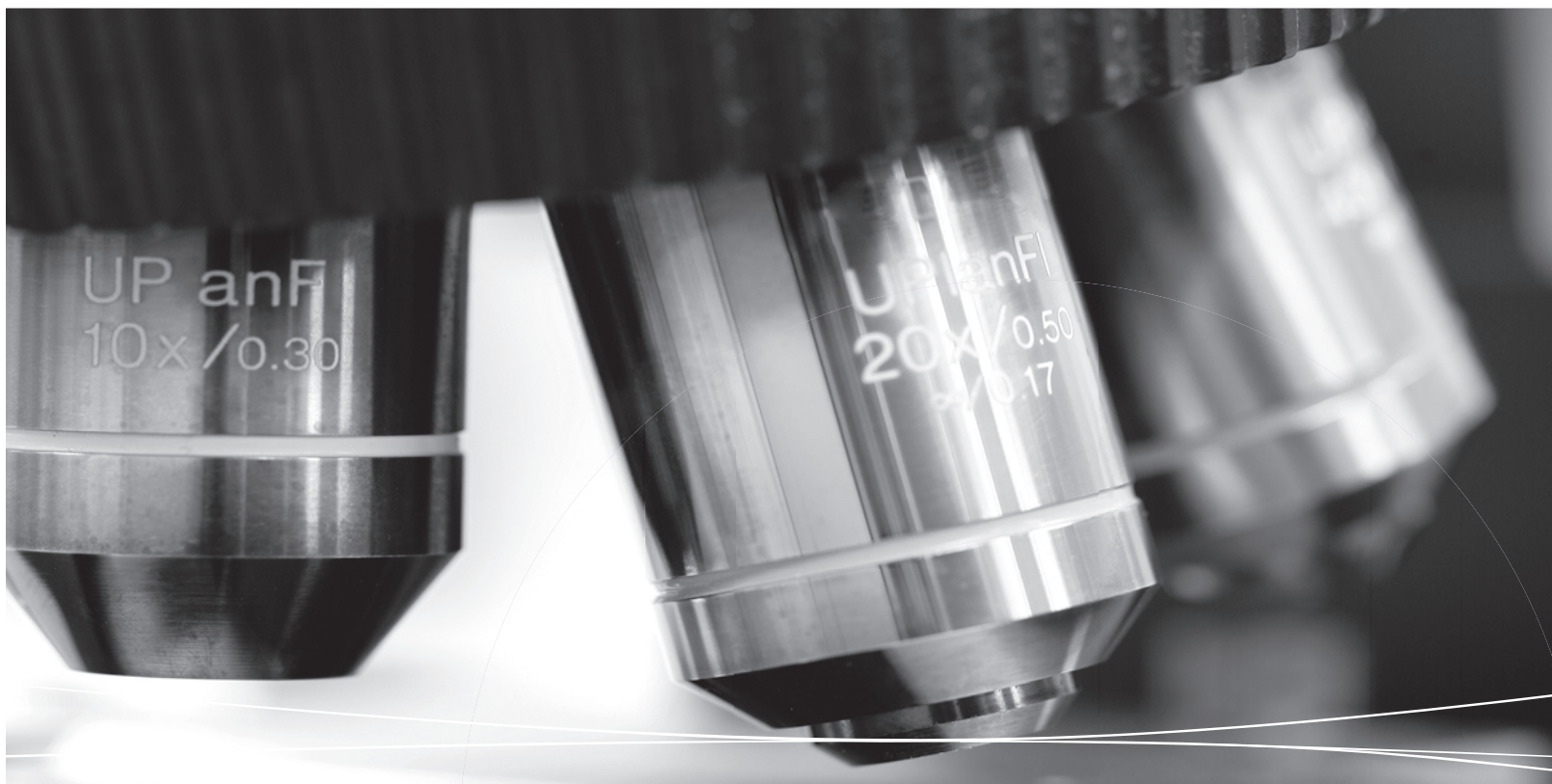
32

Rapport général

33

Rapport spécial





Bilan et compte de résultat

Les comptes de l'exercice

Note liminaire

À compter du 1^{er} janvier 2008, les comptes sociaux ainsi présentés concernent la Fondation Institut Pasteur de Paris et, en application des règles sociales et fiscales, ses établissements de Guadeloupe et de Guyane intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. L'incidence de ce changement de périmètre étant peu significative, il n'a pas été établi de comptes *pro forma* comparables pour l'exercice précédent.

Situation de l'Institut Pasteur durant l'exercice écoulé, progrès réalisés, difficultés rencontrées

Le **déficit net** s'élève en 2008 à **111,0 M€**, en raison d'un déficit exceptionnel très important.

L'**excédent courant** – après transfert exceptionnel des legs pour 6 M€ – reste positif de **1,8 M€** cette année. Il se compose du **résultat d'exploitation (- 18,1 M€)**, structurellement déficitaire, et de l'**excédent financier (19,9 M€)** correspondant aux revenus de nos placements et aux gains de change réalisés cette année.

Les **produits d'exploitation** continuent de progresser pour s'établir à **218,9 M€** cette année (214,8 M€ en 2007). Les **redevances nettes** des dépréciations baissent de **3,0 M€**, la résolution de certains litiges des années précédentes ayant permis de maintenir les redevances à un niveau comparable à celui des années passées. Par ailleurs, l'effort permanent de communication effectué depuis quelques années et les actions particulières entreprises en 2008 ont eu des effets très bénéfiques sur la **collecte de fonds** qui progresse de **1,5 M€**. Enfin, depuis 2007, un effort particulier est fait pour aider et inciter les chercheurs à répondre aux appels d'offres, permettant ainsi de constater une augmentation des **contrats de recherche** de **0,7 M€** en 2008.

Les **charges d'exploitation** progressent de 6,2 % (13,9 M€) pour s'établir à **236,8 M€** en 2008. Les **dépenses de personnel** progressent en 2008, compte tenu du recrutement d'une vingtaine de post-doctorants supplémentaires, précédemment recrutés sur des libéralités.

Les **versements effectués sur les contrats en copropriété** augmentent au même rythme que les redevances perçues. Les **frais de fonctionnement** sont en légère diminution, en raison d'un changement de méthode de comptabilisation des honoraires sur travaux et de la transformation de nos mandats de gestion des placements long terme en fonds commun de placement.

Le **résultat exceptionnel**, constitué d'une partie des legs et des résultats réalisés sur la gestion des titres de placement, s'élève à **- 112,8 M€** et constitue structurellement la plus grande part du résultat annuel. Les baisses significatives enregistrées cette année sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux nous ont contraints à constater des **provisions exceptionnelles** sur notre portefeuille de placement à long terme pour 132,0 M€.

En millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
Produits d'exploitation	188,0	197,4	205,7	214,8	218,9
Charges d'exploitation	197,9	207,0	211,8	222,9	236,8
Déficit d'exploitation Institut Pasteur de Paris	- 9,9	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 17,9
Contribution des établissements hors métropole					- 0,2
Déficit d'exploitation	- 9,9	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 18,1
Produits financiers	14,7	18,1	17,4	18,4	20,5
Charges financières	1,2	0,3	0,9	1,2	0,6
Excédent financier Institut Pasteur de Paris	13,5	17,8	16,5	17,1	19,9
Contribution des établissements hors métropole					0,0
Excédent financier	13,5	17,8	16,5	17,1	19,9
Excédent/déficit courant (avant transfert exceptionnel des legs)	1,1	3,2	5,3	3,1	- 4,2
Excédent courant (après transfert exceptionnel des legs)	3,6	8,2	10,3	9,1	1,8
Produits exceptionnels	78,8	138,7	91,6	103,8	24,0
Charges exceptionnelles	30,6	40,6	47,2	70,4	136,2
Déficit exceptionnel Institut Pasteur de Paris	- 9,9	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 112,2
Contribution des établissements hors métropole					- 0,6
Excédent/déficit exceptionnel	48,2	98,1	44,4	33,4	- 112,8
Excédent/déficit net de l'exercice	51,8	106,3	54,7	42,4	- 111,0
Dont contribution des établissements hors métropole					- 0,8

Les produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **218,9 M€** et progressent ainsi en 2008 de **4,0 M€**, soit **+ 1,9 %** par rapport à 2007. Cette augmentation globale des « produits d'exploitation » est analysée, ci-dessous, à travers les variations les plus significatives.

Les redevances (+ 1,2 M€)

Les revenus issus des contrats de licence s'élèvent à 40,2 M€ et progressent de 1,2 M€ par rapport à l'an passé (+ 3,0 %). Ils sont également supérieurs au budget de 1,2 M€. Cette année encore, la résolution de certains litiges a permis de maintenir les redevances à un niveau comparable à celui des années passées.

Ceux issus des contrats de licence de brevets sont stables par rapport à 2007 (- 0,2 M€, soit - 0,8 %) bien que certains brevets tombent dans le domaine public. Ils s'élèvent à 32,4 M€ en 2008 contre 32,6 M€ en 2007.

Ceux issus des contrats de licence de marque s'élèvent à 7,8 M€ contre 6,4 M€ en 2007 et sont en progression significative par rapport à l'an passé (+ 1,4 M€, soit + 22,9 %) compte tenu de la renégociation d'un contrat de marque.

Les ventes, prestations et services divers (+ 0,4 M€)

Ces produits de natures très variées mais participant tous aux « revenus des activités propres » génèrent en 2008 un chiffre d'affaires total de 19,3 M€ en légère augmentation par rapport à l'an passé (+ 0,4 M€, soit + 2,1 %).

Ce poste regroupe des revenus tels que ceux provenant des enseignements et publications, du centre médical, des collections, des prestations scientifiques, des congrès et colloques, etc. qui restent stables depuis de nombreuses années.

Les subventions de l'État (- 0,3 M€)

La subvention du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est en légère diminution par rapport à 2007 (- 0,6 M€, soit - 1,3 %) en raison du gel des crédits accordés par l'État. Elle s'élève donc à 47,4 M€ en 2008 contre 48,0 M€ en 2007.

Par ailleurs et pour la dernière année, l'État, dans le cadre du « compte d'affectation spéciale », a versé une dotation de 4,0 M€ (dont 0,3 M€ en subventions d'équipement) pour financer

le programme de recherche dans le domaine des maladies parasitaires. Ce programme est cofinancé par la société sanofi-aventis pour un même montant. Il bénéficie donc d'une dotation de 8,0 M€ cette année.

Enfin, la subvention de l'Institut de veille sanitaire (InVS), qui contribue au financement des activités des centres nationaux de référence, augmente légèrement de 0,3 M€ pour s'élever en 2008 à 5,6 M€.

Les conventions et contrats de recherche (+ 0,8 M€)

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie (3,5 M€) diminuent de 0,2 M€, les contrats et conventions de recherche avec le secteur public (14,2 M€) sont encore en progression cette année (0,7 M€) ainsi que les contrats internationaux et étrangers (10,8 M€) de 0,2 M€. Les autres financements restent stables à 6,6 M€.

La variation des contrats industriels de recherche et développement concerne essentiellement la recherche vaccins (+ 0,7 M€) et agroalimentaire (+ 0,5 M€) ainsi que les contrats thérapeutiques (- 1,0 M€).

La progression des financements publics sur projets correspond pour cette année, de nouveau, à la montée en puissance des contrats avec l'Agence nationale de recherche (ANR), pour les unités du campus (1,8 M€).

La progression des financements étrangers et internationaux est due pour l'essentiel aux financements accordés par la Fondation Bill et Melinda Gates et aux contrats européens, liés à la fin du 6^e PCRD et au démarrage du 7^e PCRD.

Les fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Raoul Follereau, Fondation de France, Fondation pour la recherche médicale...) progressent de 0,8 M€ en 2008. Par contre, et depuis plusieurs années, nous pouvons constater que la part des subventions d'équipement couvrant les amortissements diminue en raison de l'allongement des durées d'amortissements. Elle chute donc encore cette année de 1,0 M€ pour s'établir à 1,8 M€ contre 2,8 M€ en 2007.

Le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », qui enregistre la reprise des engagements à réaliser des années antérieures, fait ressortir un montant de 13,7 M€ pour l'exercice 2008 contre 12,0 M€ l'année précédente, soit une progression de 1,7 M€. Ces montants correspondent donc, avec un an de décalage, à la part des conventions de recherche non employée en fin d'année.

Taxe d'apprentissage (+ 0,1 M€)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,2 M€, soit une augmentation de 11,3 % par rapport à l'an passé.

Les dons (+ 1,5 M€)

Les dons reçus s'élèvent à 17,4 M€ contre 15,9 M€ l'an passé et progressent encore cette année de 1,5 M€, soit + 9,3 %. Pour la deuxième année consécutive, l'opération Pasteurdon a connu un vif succès. Les progrès sont également particulièrement significatifs sur les dons des particuliers qui progressent de 13,8 %.

En incluant les produits exceptionnels, le montant des dons enregistré en 2008 s'élève à 17,7 M€ contre 16,4 M€ en 2007.

Les legs (- 2,5 M€)

Les legs diminuent de 2,5 M€ pour la part portée en produits d'exploitation.

En application des statuts, sont portés en ressources d'exploitation, d'une part, la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€ et, d'autre part, un montant de 6,0 M€ pour 2008 (identique à 2007), qui, sur décision du conseil d'administration, est prélevé sur la part unitaire qui excède le seuil de 0,3 M€. Le complément est affecté en ressources exceptionnelles.

Par ailleurs, depuis 2005 afin d'accélérer leur enregistrement dans les comptes annuels, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les opérations de recette ou de dépense liées au bien concerné sont terminées ; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits.

En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisé en 2008 s'élève à 41,4 M€ contre 42,3 M€ en 2007, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis quelques années, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

Loyers (+ 1,5 M€)

Les loyers s'élèvent à 4,9 M€ et augmentent de 1,5 M€ par rapport à l'an passé, en raison de la résolution d'un litige.

Les revenus des immeubles de rapport s'établissent à 4,0 M€ en 2008 contre 3,8 M€ en 2007, progressant ainsi en 2008 de 0,2 M€ (+ 5,9 %), en raison de travaux importants réalisés en 2007 dans certains immeubles et de leur mise en location en année pleine en 2008.

Les dividendes perçus des sociétés à prépondérance immobilière s'élèvent à 0,8 M€ en 2008, comparables à ceux perçus en 2007.

Reprises sur provisions (- 0,2 M€)

Ces reprises de provisions d'un montant total de 6,6 M€ en 2008 contre 6,8 M€ l'an passé concernent essentiellement des litiges connus et résolus en 2008, liés aux loyers (2,9 M€) et à la valorisation (2,7 M€).

Les charges d'exploitation

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **236,8 M€** et sont en augmentation de **13,8 M€ (+ 6,2 %)** par rapport à 2007. Par rapport au budget, elles augmentent de 6,9 M€ (+ 3,0 %).

Pour l'exercice 2008, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- frais de personnel
110,7 M€, soit + 6,4 % par rapport à 2007 ;
- frais de fonctionnement
89,6 M€, soit + 5,0 % par rapport à 2007 ;
- amortissements, provisions et engagements
36,4 M€, soit + 8,3 % par rapport à 2007.

Les frais de personnel (110,7 M€), qui représentent environ la moitié des charges d'exploitation (46,7 % en 2008), augmentent de 6,7 M€ (+ 6,4 %) par rapport à 2007. Pour mémoire, le budget des frais de personnel s'établissait pour 2008 à 109,6 M€.

Cette évolution du poste « personnel » s'explique par les mesures principales suivantes :

- hausse générale des salaires pour 1,3 % ;
- mesures individuelles pour 2,0 %, soit un glissement pour vieillissement et technicité (GVT solde) évalué à 1,5 % ;
- évolution des effectifs pour 1,0 %, en raison du recrutement des post-doctorants rémunérés précédemment sur des libéralités (+ 20 post-doctorants et doctorants salariés entre 2007 et 2008) ;
- écarts de provisions (ARTT principalement, droits d'inventeurs et congés payés) qui impactent les comptes pour 2,4 %.

Le taux des charges sociales est passé de 41,3 % en 2007 à 42,2 % en 2008.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 89,6 M€ contre 85,3 M€ en 2007, progressant ainsi entre 2007 et 2008 de 4,3 M€ (+ 5,0 %).

Les principales variations sont les suivantes :

- sous le poste « achats de marchandises et matières premières » (- 0,1 M€), on constate une stabilisation des achats de consommables de base des laboratoires de recherche ;
- sous le poste « autres achats et charges externes » (- 1,7 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
 - les consommations de fluides (électricité, gaz, eau, chauffage) augmentent cette année de 0,4 M€, soit 10,6 %, en raison de l'augmentation générale des tarifs, bien qu'une diminution des consommations ait pu être constatée ;
 - les reversements de subventions perçues, notamment pour le compte du Réseau des Instituts Pasteur, progressent de 1,3 M€ par rapport à 2007 ;
 - les frais liés aux opérations de communications (publicité, affranchissements, diverses manifestations de prestige...) progressent de 1,0 M€ en 2008, compte tenu des nombreuses opérations menées ;
 - les honoraires diminuent (- 2,8 M€) en raison d'un changement de méthode de comptabilisation des honoraires sur travaux ;
 - les frais bancaires diminuent en raison de la transformation de nos mandats de gestion des placements à long terme en direct, en fonds communs de placement (- 1,5 M€) ;

- sous le poste « impôts et taxes » (- 0,4 M€), constitué principalement de la taxe sur salaires et la TVA non récupérable, les charges varient peu par rapport à l'an passé en raison d'un périmètre équivalent ;

- sous le poste « autres charges » (+ 6,5 M€), les redevances sur copropriétés de brevets à verser aux organismes copropriétaires progressent de 3,8 M€ par rapport à 2007, en raison de l'augmentation des revenus des redevances perçus en 2008 et de régularisations antérieures. Par ailleurs, ce poste constate la résolution cette année de deux litiges importants pour 3,5 M€, ne générant toutefois aucune charge sur l'exercice compte tenu de l'existence d'une provision pour risque enregistrée les années passées.

L'augmentation du poste « **amortissements, provisions, engagements à réaliser sur subventions attribuées** » (+ 2,8 M€) appelle les commentaires suivants :

- la dotation aux amortissements s'élève en 2008 à 10,2 M€ et reste stable par rapport à 2007 ;
- les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 4,8 M€ en 2008, concernent principalement un litige commercial ;
- les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 7,2 M€ contre 9,4 M€ en 2007, soit une diminution de 2,2 M€. Les provisions constituées sur l'exercice concernent les risques généraux liés à l'activité (3,0 M€), les risques sociaux (1,8 M€), les litiges en contrefaçon avec des industriels (1,1 M€), les litiges prud'homaux en cours (0,7 M€) et les engagements de retraite compte tenu du changement de la réglementation intervenu en 2008 (0,6 M€) ;
- le poste « engagements à réaliser sur subventions attribuées » (14,1 M€ en 2008), en augmentation de 0,4 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisées en fin d'année c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs. Cette variation est à rapprocher de l'augmentation très forte constatée encore cette année sur les contrats et conventions de recherche.

Contribution aux résultats d'exploitation des établissements hors métropole

Les excédents ou déficits d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à 0,2 M€ et - 0,4 M€.

Les opérations financières courantes

L'excédent financier s'élève à 19,9 M€ et est en hausse par rapport à 2007 (+ 2,7 M€, + 16,0 %). Il est également supérieur au budget de 1,7 M€ en raison de la perception de revenus financiers supérieurs à ceux attendus et des gains de change réalisés cette année. Dans la continuité des exercices précédents, la progression des produits financiers à hauteur de 19,5 M€ résulte de la mise en place courant 2001 de la nouvelle stratégie d'allocation d'actifs qui renforce la part productive de revenus courants.

Contribution aux résultats financiers des établissements hors métropole

Aucun excédent ou déficit financier significatif n'a été dégagé par les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane.

Les opérations exceptionnelles

Le déficit exceptionnel de l'exercice 2008 s'élève à 112,2 M€ contre un excédent constaté en 2007 pour 33,4 M€, en baisse de 145,6 M€. Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour 18,5 M€ en 2008 contre 17,1 M€ en 2007) et d'une composante financière (moins-values nettes sur les titres du patrimoine de 132,6 M€ cette année contre une plus-value nette en 2007 de 13,5 M€). Les fonds patrimoniaux ainsi placés font l'objet d'un mandat de gestion dans plusieurs établissements financiers spécialisés ; l'allocation d'actifs fixée en longue période correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. Par ailleurs, le solde des plus-values dégagées doit toujours être supérieur aux moins-values réalisées. Le rendement des placements financiers s'élève à - 16,3 % en 2008, à comparer au *benchmark* affichant un rendement de - 17,6 %.

L'analyse suivante distingue, d'une part, les produits exceptionnels et, d'autre part, les charges exceptionnelles :

- les produits exceptionnels s'élèvent à 24,0 M€ et sont ainsi en diminution de 79,8 M€ (- 76,9 %) par rapport à 2007. Ils sont essentiellement constitués par :

- l'enregistrement en produits exceptionnels de la part supérieure à 0,3 M€ des dons et legs terminés dans l'année qui passe de 17,1 M€ en 2007 à 18,5 M€ en 2008, en raison du caractère aléatoire de clôture des legs ;

- les profits réalisés sur la cession des titres de placement stables et des valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à 3,0 M€ en 2008 contre 81,2 M€ en 2007. Pour mémoire, la fin d'année 2007 avait enregistré la transformation de nos mandats de gestion en FCP, constatant ainsi la vente de l'ensemble de nos portefeuilles et la réalisation de nos plus ou moins-values ;

- les charges exceptionnelles s'élèvent à 136,2 M€ contre 70,4 M€ en 2007. Les provisions sur les portefeuilles titres sont élevées en 2008 en raison de la chute des marchés boursiers en 2008 (132,0 M€). Les pertes réalisées sur la cession des titres de placement stables et les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 2,9 M€ en 2008.

Contribution aux résultats exceptionnels des établissements hors métropole

Les déficits exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,2 M€ et - 0,4 M€.

Évolutions et perspectives d'avenir

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu postérieurement à la clôture.

Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activités.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Deux modifications sont intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

- **Changement de périmètre**

À compter du 1^{er} janvier 2008, les Instituts de Guadeloupe et de Guyane sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation, ce qui s'est traduit par une augmentation des fonds propres de 2,6 M€ à cette date. Au 31 décembre 2008, les postes du bilan des établissements hors métropole nouvellement intégrés sont inclus dans chacun des postes correspondants du bilan de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. L'incidence de ce changement de périmètre étant peu significative, il n'a pas été établi de comptes *pro forma* comparables pour l'exercice précédent.

- **Honoraires**

Les honoraires liés aux chantiers, alors constatés en charges, sont désormais intégrés au coût d'entrée de l'immobilisation et amortis sur la même durée que le composant associé.

Prises de participation dans l'exercice

Aucune prise de participation significative n'a été constatée sur l'exercice.

Compte rendu de l'activité des filiales

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2008, concernent surtout les valorisations de nos start-up, qui chutent sans raisons objectives et sans qu'une perspective de stabilisation ne soit apparente. Cependant, ces valorisations restent supérieures à la valeur des titres de participation au bilan.

Anaconda Pharma

La valorisation de la participation faite au dernier cours connu est de 0,7 M€.

Ariana Pharma

Elle a levé 1,5 M€ le 8 juillet 2008 sur la base d'une valorisation *post-money* de 5,2 M€. La valorisation de notre participation est de 0,4 M€.

BT Pharma

Elle a levé 2,8 M€ en septembre 2008. La valeur de notre participation s'élève à 0,5 M€.

Collectis

Collectis a vu le cours de ses actions passer de 14,76 € le 7 février 2007 au moment de son introduction en levant 21,2 M€ à 5,40 € le 28 février 2009. Sa capitalisation est actuellement de 51,7 M€. La valorisation de notre participation est de 2,6 M€.

Diatos

Diatos a réalisé un *reverse take-over* sur Ore Pharmaceuticals, une société US cotée au NASDAQ, sur la base d'une valorisation des deux sociétés de 37,6 M€. La valorisation de notre participation est de 0,3 M€.

Génomique Vision

Génomique Vision a levé 4 M€ le 24 juillet 2008, sur la base d'une valorisation *post-money* de 10 M€. L'Institut Pasteur valorise sa participation à 0,6 M€.

Hybrigénics

Hybrigénics a une cotation de ses titres à 2,50 €, soit une capitalisation de 25,4 M€. L'Institut Pasteur atteint une valorisation de sa participation de 1,3 M€.

Au moment de son introduction le 18 décembre 2007, la capitalisation était de 87,9 M€.

Pasteur Mediavita

Cette société est en liquidation judiciaire.

Theraptosis

Cette société est en liquidation amiable.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées).

Compte rendu de l'activité du Réseau international des Instituts Pasteur

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Dakar ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Bilan

En millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
Actif immobilisé	94,9	104,5	108,1	123,6	152,0
Actif circulant	583,3	684,9	750,7	804,7	668,1
Comptes de régularisation	2,7	2,7	4,3	4,6	3,4
Total actif	680,9	792,1	863,1	932,9	823,5
Fonds propres	493,4	599,5	654,6	699,4	588,1
Autres fonds propres	22,1	18,2	15,8	14,4	28,1
Provisions pour risques et charges	45,7	50,6	35,1	39,6	41,0
Fonds dédiés	12,2	14,1	15,7	17,6	17,1
Dettes	67,1	68,2	76,0	85,2	78,4
Comptes de régularisation	40,4	41,5	65,9	76,7	70,8
Total passif	680,9	792,1	863,1	932,9	823,5

Compte de résultat

En millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
Produits d'exploitation	213,9	224,8	232,8	249,9	247,5
Charges d'exploitation	222,9	234,6	239,3	255,2	263,3
Déficit d'exploitation	- 9,0	- 9,8	- 6,5	- 5,3	- 15,8
Produits financiers	15,2	18,5	17,6	18,7	21,2
Charges financières	2,5	0,5	1,1	1,3	0,9
Excédent financier	12,7	18,0	16,5	17,4	20,3
Excédent courant	3,7	8,2	10,0	12,1	4,5
Produits exceptionnels	79,9	140,6	93,2	105,0	24,7
Charges exceptionnelles	31,3	41,5	47,8	71,8	138,3
Excédent exceptionnel	48,6	99,1	45,4	33,2	- 113,6
Excédent net	52,3	107,3	55,4	45,3	- 109,1



Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-2008			31-12-07
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	2 844	2 679	165	222
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	157 605	104 758	52 847	38 890
Matériel et mobilier	137 575	115 534	22 040	18 454
Agencements, aménagements, installations	21 157	20 479	678	83
Autres immobilisations	542	517	25	33
Immobilisations liées à l'exploitation	316 878	241 289	75 589	57 460
Terrains et immeubles de rapport	47 263	8 896	38 367	38 952
Immobilisations en cours	26 299		26 299	14 080
	390 440	250 185	140 255	110 493
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	3 040	1 645	1 395	1 148
Autres	2 134	67	2 066	2 118
	5 174	1 712	3 462	3 266
Actif immobilisé	398 458	254 577	143 881	113 981
Titres de placement stables (note 3a)	665 735	133 457	532 279	659 323
Stocks et en-cours	4 980	1 677	3 303	2 753
Créances d'exploitation (note 4a)	101 600	5 553	96 047	85 225
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	8 244		8 244	22 658
Disponibilités	4 015		4 015	6 194
Actif circulant	784 574	140 686	643 888	776 153
Charges constatées d'avance	3 007		3 007	4 025
Écarts de conversion actif	329		329	477
Total actif	1 186 368	395 263	791 105	894 637
Engagements reçus legs nets à réaliser (note 14)				
Acceptés par le conseil d'administration			6 675	10 419
Autorisés par l'autorité de tutelle			46 697	45 838



Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-08	31-12-07
Fonds de dotation	610 787	593 726
Report à nouveau	65 075	39 686
Excédent ou déficit de l'exercice	- 110 209	42 450
Fonds propres métropole	565 653	675 862
Fonds propres hors métropole	1 877	
Fonds propres (note 5)	567 530	675 862
Subventions d'équipement	21 623	8 256
Autres fonds propres	21 623	8 256
Provisions pour risques et charges (note 7)	40 503	39 052
Fonds dédiés (note 8)	15 127	15 443
Dettes financières	1 042	5 954
Dettes fournisseurs	38 563	35 385
Dettes sociales et fiscales	27 619	23 377
Autres dettes	8 530	15 103
Dettes (note 4a)	75 754	79 820
Produits constatés d'avance (note 9)	70 519	76 191
Écarts de conversion passif	49	13
Total passif	791 105	894 637

Compte de résultat de l'exercice 2008

En milliers d'euros

	31-12-08	31-12-07
Produits d'exploitation (note 10)		
Redevances	40 197	39 018
Ventes, prestations et services divers	19 327	18 938
Subventions de l'État	56 730	57 085
Contrats et conventions	35 246	34 533
Taxe apprentissage	1 208	1 086
Dons	17 425	15 949
Legs	23 255	25 741
Loyers	4 868	3 411
Reprises sur provisions	6 638	6 882
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	13 734	12 010
Transferts de charges	210	197
Total produits d'exploitation	218 838	214 848
Charges d'exploitation		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	19 355	19 461
Autres achats et charges externes	50 781	52 533
Impôts et taxes	2 812	3 183
Personnel	110 724	103 981
Dotations aux amortissements et provisions	22 299	19 904
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	14 137	13 734
Autres charges	16 653	10 150
Total charges d'exploitation	236 761	222 946
Contribution des établissements hors métropole	- 193	
Déficit d'exploitation	- 18 116	- 8 098
Produits financiers	20 530	18 352
Charges financières	632	1 192
Contribution des établissements hors métropole	30	
Excédent financier (note 11)	19 928	17 160
Excédent courant	1 812	9 062
Produits exceptionnels	24 009	103 832
Charges exceptionnelles	136 193	70 440
Contribution des établissements hors métropole	- 603	
Déficit exceptionnel (note 12)	- 112 787	33 391
Impôt sur les bénéfices		4
Déficit net	- 110 975	42 450



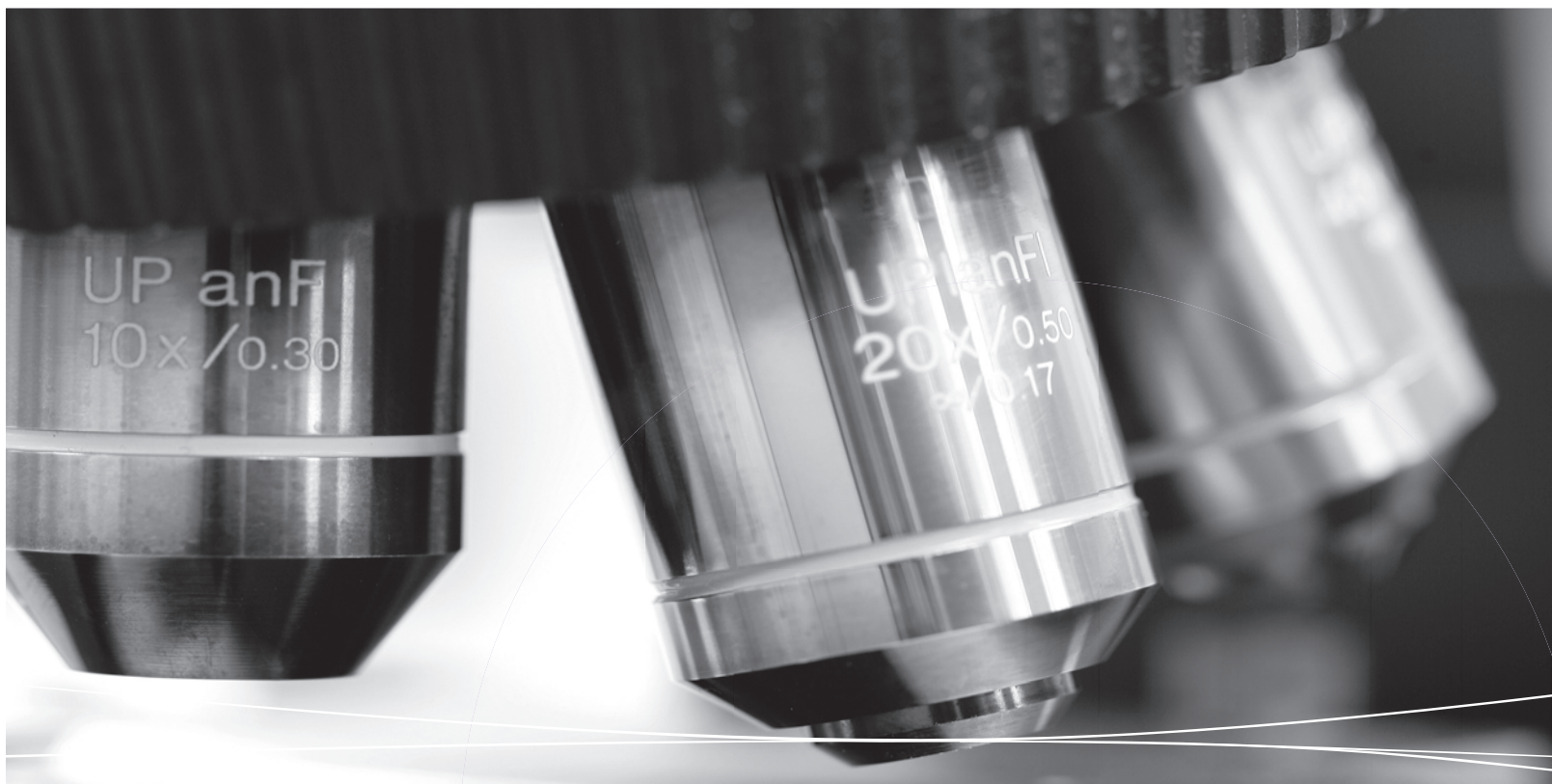
Tableau des flux de trésorerie 2008

En milliers d'euros

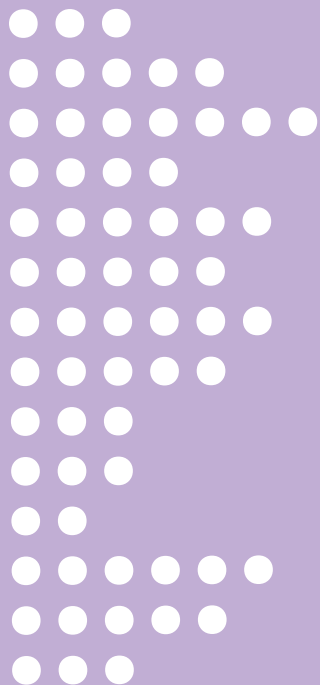
	31-12-08	31-12-07
Flux d'exploitation		
Résultat net	- 110 975	42 450
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	10 659	7 139
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	- 110	276
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	136 339	- 30 622
Variation des provisions pour risques et charges	992	4 400
Variation des fonds dédiés	- 404	1 573
Variation des subventions d'équipement	- 1 957	- 3 482
Marge brute d'autofinancement	34 546	21 734
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	- 18 990	3 302
Total flux d'exploitation	15 556	25 036
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 42	- 134
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 38 079	- 24 114
Acquisitions d'immobilisations financières	- 47	- 574
Variation des subventions d'équipement	13 952	1 555
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	148	2 898
Variation des titres de placement stables	- 4 997	- 9 707
Total flux liés aux investissements	- 29 064	- 30 076
Flux des opérations de financement		
Apports au fonds de dotation		
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 4 931	2 234
Total flux des opérations de financement	- 4 931	2 234
Variation de trésorerie	- 18 439	- 2 806
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice ⁽¹⁾	28 852	31 657
Trésorerie des entrées de périmètre	1 846	
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽¹⁾	12 259	28 852

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques.



Annexe aux comptes de l'exercice



Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris » et ses établissements de Guadeloupe et de Guyane qui, à compter de l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Cette intégration a pris effet au 1^{er} janvier 2008 et s'est traduite par une augmentation des fonds propres de 2,6 M€ à cette date. Au 31 décembre 2008, les postes du bilan des établissements hors métropole nouvellement intégrés sont inclus dans chacun des postes correspondants du bilan de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. L'incidence de ce changement de périmètre étant peu significative, il n'a pas été établi de comptes *pro forma* comparables pour l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (Règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

Subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut de veille sanitaire) ;
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche médicale, Sidaction, Pasteur Weizmann, Vaincre la mucoviscidose...) ;
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispenseur de formation.

Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

Legs, successions et donations (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- les autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme exceptionnelle dès lors que la libéralité a été employée sur l'exercice à concurrence d'au moins 300 000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 6 000 000 d'euros pour 2008 (comme en 2007), fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, est prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros normalement présentée en produits exceptionnels, et porté en ressources d'exploitation, pour contribuer à la couverture des amortissements. Le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;

- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

Fonds de dotation

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, minorée d'un montant global de 6 000 000 d'euros pour 2008 (comme en 2007) est portée au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat.

Subventions d'investissement

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Fonds dédiés

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges exceptionnelles « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de l'utilisation de ces produits, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits exceptionnels pour les legs et donations et d'un compte de produits d'exploitation pour les contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1^{er} janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- | | |
|--|----------------------------|
| • immobilisations incorporelles | 3 ans ; |
| • immeubles de rapport | 40 ans, 25 ans et 15 ans ; |
| • immeubles d'exploitation | 40 ans, 25 ans et 15 ans ; |
| • matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau | 5 ans ; |
| • matériel informatique | 3 ans ; |
| • mobilier de bureau | 10 ans ; |
| • agencements, aménagements, installations | 5 ans. |

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • structure et ouvrages assimilés | 40 ans ; |
| • toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie | 25 ans ; |
| • ravalement et ascenseurs | 15 ans. |

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

Titres de placement stables

Sont incluses en « titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres. Cette règle n'est pas appliquée pour les titres de placement relatifs à des obligations provenant de legs reçus, en raison de leur conservation jusqu'à l'échéance.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Indemnités de départ en retraite, gratifications d'ancienneté et congés de fin de carrière

Les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (60 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application du nouvel accord d'entreprise à partir du 1^{er} mai 2003, des nouvelles dispositions de la loi Fillon à partir du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC n° 2000-06 sur les passifs, une provision est constituée sur l'exercice afin de couvrir les engagements pris par la Fondation en matière de congés de fin de carrière. La provision couvre, selon une méthode de calcul actuarielle, les personnels qui, au 31 décembre de chaque année, ont été autorisés à bénéficier de ce régime prévu par l'article 48 de l'accord d'entreprise.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (coinventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

Conversion en euros des éléments en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2008	Variation périmètre	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2008
				Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 816		15		49	2 782
Immobilisations incorporelles hors métropole		35	27			62
Total immobilisations incorporelles		2 816		35	42	
Immobilisations corporelles						
Terrains d'exploitation	11 256					11 256
Immeubles d'exploitation	138 877		14 525	1 089	7 864	144 449
Terrains et immeubles hors métropole		1 878	21			1 899
	150 133	1 878	14 546	1 089	7 864	157 605
Matériel et outillage	106 406		8 622	210	2 060	112 758
Mobilier et matériel de bureau	17 746		1 229	408	773	17 794
Matériels et mobiliers hors métropole		6 238	839	54		7 023
	124 152	6 238	10 690	672	2 833	137 575
Agencements, aménagements, installations	19 185			25	1 606	17 554
Agencements, installations hors métropole		3 320	282			3 602
Autres immobilisations	309				7	303
Autres immobilisations hors métropole		239				239
Immobilisations liées à l'exploitation	293 780	11 675	25 518	1 786	12 310	316 878
Terrains de rapport	1 086				62	1 024
Immeubles de rapport	46 025		342	128		46 239
	47 111		342	128	62	47 263
Immobilisations en cours	14 080		30 170		17 951	26 299
	14 080		30 170		17 951	26 299
Total immobilisations corporelles	354 971	11 675	56 030	1 914	30 323	390 440
Total	357 787	11 710	56 072	1 914	30 372	393 284

(1) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles. Les acquisitions importantes correspondent principalement aux travaux de rénovation de bâtiments.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs brutes 2008	Variation périmètre	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2008
			Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	2 594		111	49	2 656
Immobilisations incorporelles hors métropole		11	12		23
Total immobilisations incorporelles	2 594	11	123	49	2 679
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation					
Immeubles d'exploitation	111 243		1 579	8 953	103 869
Terrains et immeubles hors métropole		826	63		889
	111 243	826	1 642	8 953	104 758
Matériel et outillage	89 333		6 646	2 258	93 722
Mobilier et matériel de bureau	16 365		1 020	1 282	16 104
Matériels et mobiliers hors métropole		5 396	366	54	5 709
	105 698	5 396	8 033	3 593	115 534
Agencements, aménagements, installations	19 103		77	1 631	17 548
Agencements, installations hors métropole		2 824	107		2 931
Autres immobilisations	276		14	7	283
Autres immobilisations hors métropole		233	1		234
Immobilisations liées à l'exploitation	236 320	9 279	9 874	14 184	241 289
Terrains de rapport	58		3	35	26
Immeubles de rapport	8 100		782	12	8 870
	8 158		785	47	8 896
Total immobilisations corporelles	244 478	9 279	10 659	14 230	250 185
Total	247 072	9 289	10 782	14 279	252 864

Note 2 – Immobilisations financières

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes			Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-08	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				Début 2008	Variation périmètre	Fin 2008						
Titres de participation				3 026		3 040	15	1 645	1 395	276		
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Biocortech	62	2 921	17,97 %	335		335			335		1 718	46
Théravectys	64	1 530	16,67 %	10		11	1		11		25	- 394
Anaconda Pharma	612	1 531	11,95 %	220		220			220		1 190	- 662
Texcell Holding	2 000	- 40	10,00 %	200		200			200	203	0	- 39
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Ariana Pharma	71	1 777	9,17 %	80		80			80		155	-179
Génomix Vision	199	233	6,00 %	12		12			12	73	251	- 478
Collectis	479	26 861	5,30 %	13		13			13		8 344	2 150
Hybrigenics SA	980	7 037	5,19 %	569		569		153	416		1 278	- 3 940
BT Pharma	252	1 949	5,11 %	84		84			84		652	- 297
Pasteur Mediavita	500	- 1 095	5,00 %	1 361		1 361		1 361			452	- 487
Theraptoxis	377	282	3,95 %	15		15		15			61	- 2 950
Diatos	2 161	- 673	1,13 %	80		98	18	81	17		349	- 5 156
Autres				47		42	- 4	34	8			
Autres immobilisations financières				2 118	77	2 134	- 61	67	2 066			
Participation effort construction				1 931		1 960	28		1 960			
Prêts												
Dépôts et cautionnements				187		97	- 89		97			
Immobilisations financières hors métropole					77	77		67	9			
Total				5 144	77	5 174	- 46	1 712	3 462			

Note 3a - Titres de placement stables

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2008	2007
Obligations Europe	278 044	262 135
Monétaire	73 732	50 501
TCN Euroland	293	286
Actions Europe	178 226	209 538
Actions Amérique	77 857	78 907
Actions Asie	48 795	45 787
Fonds diversifiés	7 569	12 601
Coupons courus sur obligations	1 105	870
Provisions	- 133 384	- 1 365
Total net des titres cotés	532 237	659 261
Autres titres non cotés	115	112
Provisions	- 73	- 50
Total net des titres non cotés	42	62
Total	532 279	659 323

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2008 à 532 724 K€ (661 001 K€ au 31 décembre 2007).

Note 3b - Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2008	2007
Sicav monétaires	3 160	19 411
Sicav monétaires (contrat CE)	3 166	2 796
Dépôt à terme	486	451
Total métropole	6 812	22 658
Valeurs mobilières de placement hors métropole	1 433	776
Total général	8 244	23 434

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2008 à 7 212 K€ (22 458 K€ au 31 décembre 2007).

Note 4a - Échéancier des créances et des dettes

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	87 220	86 786	376	58
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	135	135		
Comptes courants	899	899		
État	7 143	7 143		
Autres	6 203	6 203		
Total	14 380	14 380		
Total créances d'exploitation	101 600	101 166	376	58
Dettes financières	1 042	1 042		
Dettes fournisseurs	38 563	38 563		
Dettes sociales et fiscales	27 619	27 619		
Autres dettes	8 530	8 530		
Total dettes	75 754	75 754		

Note 4b - Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	1 114
Clients – factures à établir	24 826
Personnel – frais personnel à recevoir	65
Impôts et taxes à recevoir	3 680
Autres créances – produits à recevoir	5 579
Produits financiers à recevoir	5
Total produits à recevoir	35 269
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	2
Fournisseurs – factures non parvenues	25 853
Personnel – charges à payer	11 322
Organismes sociaux – charges à payer	5 625
Impôts et taxes à payer	2 939
Clients – avoir à établir	668
Autres dettes – charges à payer	
Total charges à payer	46 409

Note 5 – Fonds propres

En milliers d'euros

	Situation début 2008	Variation périmètre	Affectation 2007	Excédent 2008	Situation fin 2008
Fonds de dotation ⁽¹⁾	593 726	1 202	17 061		611 989
Excédent ou déficit ⁽²⁾	42 450		- 42 450	- 110 975	- 110 975
Report à nouveau	39 686	1 440	25 389		66 516
Total fonds propres	675 862	2 642		- 110 975	567 530

(1) Affectation de la part supérieure à 300 000 € minorée d'un montant global de 6 000 000 € (article 19b des statuts-délibération du conseil d'administration du 24/04/2007).

(2) Dont contribution hors métropole – 766 K€.

Note 6 – Subventions d'équipement

En milliers d'euros

	État	Reçues Autres	Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
Situation début 2008	2 120	22 014	- 15 879	8 256
Situation début exercice hors métropole	2 865	2 113	- 3 305	1 672
Subventions 2008	13 010	565		13 576
Subventions 2008 hors métropole		77		77
Reprise correspondant à des investissements entièrement amortis		- 5 028	5 028	
Amortissements de 2008 couverts par des subventions		- 114	- 1 595	- 1 709
Amortissements de 2008 couverts par des subventions hors métropole			- 248	- 248
Situation fin 2008	17 995	19 626	- 15 998	21 623

Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	Solde début 2008	Variation périmètre	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2008
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	3 500		4 877		- 500	7 877
Litige Evologic ⁽¹⁾	8 000			- 2 084	- 616	5 300
Litige HIV1 ⁽²⁾			1 100			1 100
Litige sur domaine de Marnes-la-Coquette	2 922				- 2 922	
Indemnités de départ en retraite ⁽³⁾	23 164		573	- 16		23 721
Indemnités de départ en retraite hors métropole		458	697	- 458		697
Instances prud'homales en cours	789		701	- 212		1 278
Divers (différence de change)	677		329	- 477		529
Situation fin 2008	39 051	458	8 278	- 3 247	- 4 039	40 503

Les provisions pour litiges couvrent partiellement les risques identifiés sur certains litiges en cours sur la base de la meilleure estimation de la charge possible effectuée par la direction après consultation de ses conseils juridiques.

(1) La provision constituée concerne le litige connu publiquement avec Evologic et correspond à la meilleure estimation faite par l'Institut Pasteur mais ne couvrant pas l'intégralité des demandes de l'adversaire.

(2) Une provision a été constituée sur les procès en cours sur la contrefaçon HIV1.

(3) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

– taux d'actualisation	5,75 %
– taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00 %
– taux de progression des salaires	2,50 %
– taux de charges sociales et fiscales patronales	50,00 %

– type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière.

Celle retenue au 31/12/2008 est la suivante :

– personnel administratif né avant le 1^{er} janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 60 ans.

– personnel administratif né à partir du 1^{er} janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 62 ans.

• L'indemnité de départ est soumise à charges sociales.

– personnel scientifique } À l'initiative de l'employeur à 70 ans.

• La loi de finance 2008 impose que toutes les mises à la retraite soient taxées à hauteur de 25 % de l'engagement à partir de 2008 et de 50 % à partir de 2009.

Note 8 – Fonds dédiés

En milliers d'euros

	Solde début 2008	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Solde fin 2008
Sur contrats de recherche	13 734		14 137	- 13 734	14 137
Sur contrats de recherche hors métropole		88	38	- 88	38
Sur dons et legs affectés	1 709		951	- 1 709	951
Situation fin 2008	15 443	88	15 127	- 15 531	15 127

Note 9 – Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	2008	2007
Legs en cours	36 224	38 066
Conventions de recherche	31 679	30 372
Autres produits	2 607	7 753
Total métropole	70 510	76 191
PCA hors métropole	9	0
Total produits constatés d'avance	70 519	76 191

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels d'autre part, présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 - Produits d'exploitation

En milliers d'euros

	31-12-08	31-12-07
Apport de l'État		
Subvention recherche	47 433	48 054
Compte d'affectation spéciale	3 700	3 700
Institut de veille sanitaire	5 598	5 330
	56 730	57 085
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	40 197	39 018
Ventes et services	18 930	18 563
Centre médical	5 188	4 807
Ventes et prestations	3 666	3 325
Remboursements de salaires	5 104	4 911
Autres produits	4 972	5 519
Contrats, conventions	35 246	34 533
Contrats industriels de R & D	3 499	3 679
Conventions et contrats publics de recherche	14 243	13 514
Contrats européens et internationaux	10 872	10 674
Autres conventions et libéralités	6 632	6 666
	94 373	92 113
Mécénat et produit du patrimoine		
Mécénat	41 888	42 776
Dons	13 725	12 249
Complément privé du CAS	3 700	3 700
Taxe d'apprentissage	1 208	1 086
Legs (part inférieure à 300 K€)	17 255	19 741
Legs (transfert des produits exceptionnels)	6 000	6 000
Produits du patrimoine	5 265	3 786
Loyers	4 868	3 411
Produits agricoles	397	375
	47 153	46 562
Reprises sur provisions	6 638	6 882
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Contrats de recherche (fonds dédiés)	13 734	12 010
Transferts de charges	210	197
Total	218 838	214 848

Note 11 - Excédent financier

En milliers d'euros

	31-12-08	31-12-07
Produits financiers		
Revenus des participations	19 536	17 851
Autres intérêts et produits assimilés	43	60
Différences positives de change	474	172
Reprises sur provisions pour risques	477	268
Total	20 530	18 352
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	329	477
Intérêts et charges assimilées	8	27
Différences négatives de change	296	688
Total	632	1 192
Contribution des établissements hors métropole	30	5,6

Note 12 - Déficit exceptionnel

En milliers d'euros

	31-12-08	31-12-07
Produits exceptionnels		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
Part des dons et legs > 300 000 €	24 495	23 061
Legs (transfert en produits d'exploitation)	- 6 000	- 6 000
Autres opérations de gestion	1 893	2 940
Reprises de provisions pour risque exceptionnel		
<i>Sur opérations en capital</i>	316	452
<i>Sur opérations financières</i>		
Profits sur cessions titres de placement	2 951	52 435
Reprises de provisions sur titres de placement	25	28 778
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	329	2 165
Total	24 009	103 832
Charges exceptionnelles		
<i>Sur opérations de gestion</i>	953	1 813
<i>Sur opérations en capital</i>	155	190
<i>Sur opérations financières</i>		
Perte sur cessions titres de placement	2 922	68 046
Dotations aux provisions sur titres de placement	132 044	56
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	119	336
Total	136 193	70 440
Contribution des établissements hors métropole	- 603	2

Note 13 - Compte d'emploi des ressources consolidé

En milliers d'euros

	2008	2007
Emplois		
Charges liées à la collecte de fonds		
Frais directs de recherche de fonds	4 270	3 396
Appel à la générosité publique	3 073	2 417
Traitement des dons	603	528
Gestion des legs	594	451
Frais de fonctionnement et autres charges	781	634
Information et communication	657	444
Frais de structure de la collecte	124	190
Total charges liées à la collecte	5 051	4 030
En pourcentage des montants collectés	8,5 %	6,8 %
Charges d'exploitation		
Missions de l'Institut Pasteur	176 055	167 746
Recherche	158 371	150 425
Actions de santé publique	14 318	13 857
Enseignement	3 366	3 464
Collecte de fonds	5 051	4 030
Charges de structure	21 679	19 561
Charges refacturées	7 770	7 835
Provisions	12 068	10 044
Engagements à réaliser	14 137	13 734
Total charges d'exploitation	236 761	222 950
Contribution au résultat exploitation hors métropole	193	
Excédent d'exploitation		
Charges financières	632	1 192
Contribution au résultat financier hors métropole		
Excédent financier	19 928	17 160
Charges courantes	237 586	224 142
Excédent courant	1 812	9 058
Charges exceptionnelles	136 193	70 440
Contribution au résultat exceptionnel hors métropole	603	
Excédent exceptionnel		33 392
Excédent net de l'exercice		42 450
Total	374 382	337 032

En milliers d'euros

	2008	2007
Ressources		
Ressources liées à la collecte de fonds		
Produits de la générosité du public	50 485	51 520
Collectés en France	50 260	50 699
– Dons non affectés	7 993	7 596
– Dons affectés ⁽¹⁾	915	1 435
– Legs non affectés	27 034	25 295
– Legs affectés ⁽¹⁾	14 319	16 373
Collectés à l'étranger	224	822
– Dons non affectés	31	11
– Dons affectés ⁽¹⁾	108	174
– Legs non affectés	85	637
– Legs affectés ⁽¹⁾	-	-
Mécénat d'entreprises	8 816	7 501
Collectés en France	7 084	6 004
– Dons non affectés ⁽¹⁾	315	492
– Dons affectés ⁽¹⁾	6 770	5 512
Collectés à l'étranger	1 732	1 497
– Dons non affectés ⁽¹⁾	118	295
– Dons affectés ⁽¹⁾	1 614	1 202
Autres produits d'exploitation	71	27
Abonnements	14	16
Manifestations	57	11
Total ressources liées à la collecte	59 372	59 048
Dont :		
– produits d'exploitation	40 531	41 580
– produits exceptionnels	18 495	17 061
– subventions d'équipement	346	407
Produits d'exploitation		
Subventions de l'État	56 730	57 085
Redevances de brevets et licences	40 197	39 018
Ventes, prestations et services divers	19 256	18 911
Conventions et contrats de recherche	35 465	34 670
Collecte de fonds	40 531	41 580
Loyers	4 868	3 411
Taxe d'apprentissage	1 208	1 086
Reprises sur provisions d'exploitation	6 638	6 882
Report des ressources non encore utilisées	13 734	12 010
Transfert de charges	210	197
Total produits d'exploitation	218 838	214 848
Contribution au résultat exploitation hors métropole		
Déficit d'exploitation	-18 116	-8 102
Produits financiers	20 530	18 352
Contribution au résultat financier hors métropole	30	
Déficit financier		
Produits courants	239 399	233 200
Déficit courant		
Produits exceptionnels	24 009	103 832
Contribution au résultat exceptionnel hors métropole		
– liés à la collecte de fonds	18 495	17 061
– hors collecte de fonds	5 514	86 771
Déficit exceptionnel	112 787	
Déficit net de l'exercice	110 975	
Total	374 382	337 032

(1) Les ressources affectées correspondent aux libéralités reçues, assorties par les donateurs d'une affectation à un thème de recherche ou à une destination précise :

Immunologie	9 798 K€	Virologie	1 398 K€	Infection et épidémiologie	319 K€
Parasitologie et mycologie	4 189 K€	Neurosciences	704 K€	Biologie cellulaire et infection et Biologie du développement	261 K€
Recherche scientifique	3 590 K€	Actions internationales	527 K€	Microbiologie	168 K€
Cancer	1 772 K€	Sida	419 K€	Autres	581 K€

Autres informations

Note 14 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

M. Herzberg

Dans le cadre de sa participation dans la société Collectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Collectis : cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Collectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 € pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque Bioam

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque Bioam en septembre 2000 à hauteur de 1 000 000 €. Au 31 décembre 2008, 900 000 € ont déjà été versés et 100 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 €. Au 31 décembre 2008, 1 398 000 € ont déjà été versés et 602 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche et de soins (RTRS) sur le handicap sensoriel

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 400 000 € pour une durée de cinq ans, soit 80 000 € par an. Au 31 décembre 2008, 160 000 € ont déjà été versés et 240 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) en infectiologie

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 250 000 € pour une durée de cinq ans, soit 50 000 € par an. Au 31 décembre 2008, 100 000 € ont déjà été versés et 150 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Canceropole

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 € pour une durée de neuf ans, soit 15 000 € par an. Au 31 décembre 2008, 15 000 € ont déjà été versés et 120 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Contrat crédit-bail sur du matériel scientifique (IP Guadeloupe) jusqu'au 31/08/2010

L'engagement hors bilan au 31/12/2008 s'élève à 64 558 €.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur s'élève au 31 décembre 2008 à 149 036 heures.

Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés. Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	10 419	45 838	56 257
Legs acceptés sur l'exercice	26 322		26 322
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 30 066	30 066	0
Écart de réestimation par l'administration		8	8
Encaissements nets de l'exercice		- 30 506	- 30 506
Écart de réalisation sur legs terminés		1 290	1 290
Solde au 31 décembre 2008	6 675	46 696	53 371

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs

(fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 87 706 K€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	53 371
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	36 224
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 889
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	87 706
Dont :	
– produits à constater dans les résultats futurs	87 706
– montants à inscrire en fonds propres	
– montants à inscrire en subventions d'investissement	

Renseignements comparatifs concernant les legs :

En milliers d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	20 800	35 444	40 193	24 029	26 322
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	18 256	28 150	35 445	51 677	30 066
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	24 383	27 373	21 952	25 741	23 254
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	37 459	53 555	9 846	16 565	18 183
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31 décembre de chaque année (analyse ci-avant)	116 298	79 152	99 749	92 280	87 706

Note 15 – Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2008 à 1 607 456 euros.

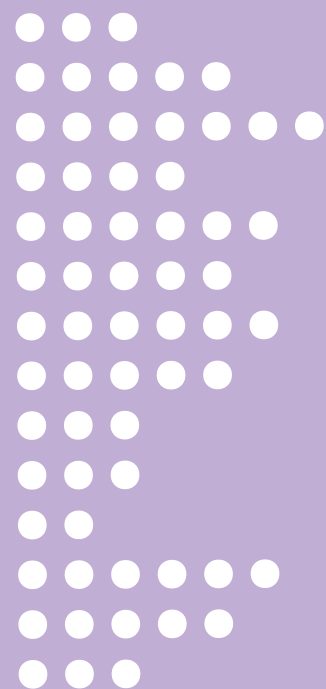
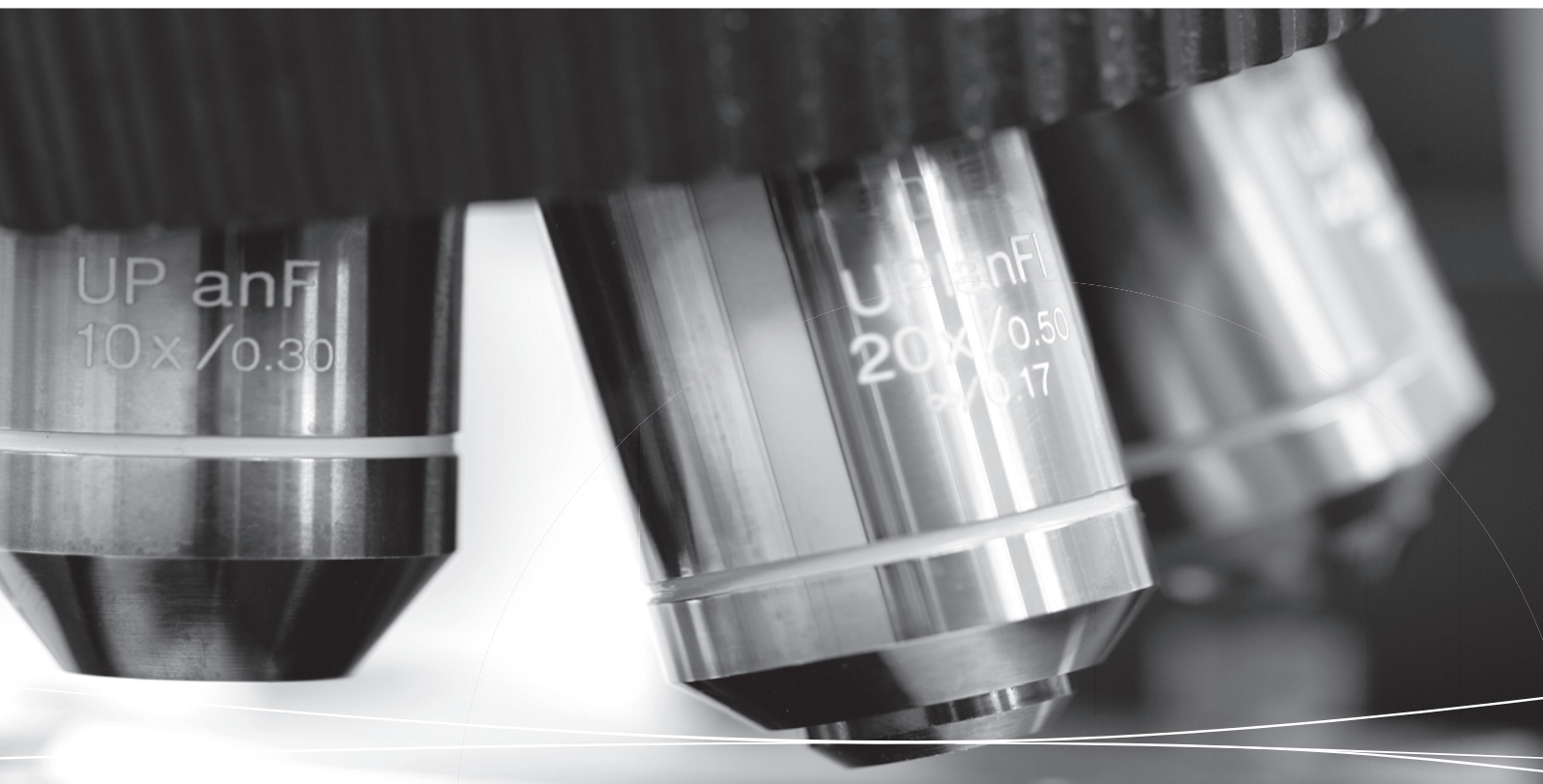
Par ailleurs, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevés, pour l'exercice 2008, à 364 126 euros, soit :

Mme Alice Dautry Directrice générale	154 416 €
M. Antony Pugsley Directeur général adjoint scientifique	112 029 €
M. Marc Mortureux Directeur général adjoint ressources	97 681 €

Note 16 – Effectif des salariés au 31 décembre 2008

	Femmes		Hommes		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chercheurs	266	258	309	291	575	549
Chercheurs hors métropole	1	0	2	1	3	1
Ingénieurs, techniciens, administratifs	907	910	451	458	1 358	1 368
Ingénieurs, techniciens, administratifs hors métropole	73	73	38	43	111	116
Total	1 247	1 241	800	793	2 047	2 034

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.



Rapports

du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements comptables suivants :

- Changement de périmètre décrit dans l'introduction de la note de l'annexe détaillant les règles et méthodes comptables appliquées. Avec effet au 1^{er} janvier 2008, les comptes des Instituts de Guadeloupe et de Guyane, juridiquement rattachés à votre Fondation comme établissements secondaires, sont désormais intégrés aux comptes dans les conditions et avec les effets précisés dans l'annexe.
- Intégration des honoraires de professionnels dans le coût d'entrée des immobilisations corporelles à compter du 1^{er} janvier 2008, comme précisé dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables (immobilisations incorporelles et corporelles).

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a – Votre Fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (produits d'exploitation), 12 (excédent ou déficit exceptionnel) et 14 (engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la Fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b – Dans le cadre de son activité, votre Fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières, aux titres de placement stables et aux valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (immobilisations financières) et 3 (titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c – Votre Fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2009

Le commissaire aux comptes
 PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention conclue avec l'État au cours de l'exercice

Aux termes d'une convention cadre signée le 1^{er} février 2008 et organisant sur trois ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, le montant de la subvention accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris au titre de l'année 2008 s'élève à 48 854 334 euros, dont 48 184 592 euros TTC ont été effectivement versés sur l'exercice 2008.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention conclue avec Pasteur Médiavita

L'Institut Pasteur avait encaissé 20 000 euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 au titre du protocole signé le 1^{er} juin 2004 relatif à l'émission d'obligations convertibles au bénéfice de l'Institut Pasteur, ramenant ainsi la dette de Pasteur Médiavita envers l'Institut Pasteur à 63 441 euros.

En 2008, la société Pasteur Médiavita a été mise en liquidation judiciaire de sorte que la créance de 63 441 euros encore détenue par l'Institut Pasteur et déclarée auprès du liquidateur a été reclassée en créances douteuses et intégralement provisionnée.

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées par votre Fondation à ses dirigeants conformément à leur contrat de travail et aux dispositions de l'accord d'entreprise s'élèvent respectivement à 154 417 euros pour Mme Dautry (directrice générale), 112 030 euros pour M. Pugsley (directeur général adjoint scientifique), 97 681 euros pour M. Mortureux (directeur général adjoint ressources jusqu'au 3 avril 2008) et 45 494 euros pour M. Mauriet (directeur général adjoint administration depuis le 10 septembre 2008) au titre de l'exercice 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2009

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Institut Pasteur

Direction de la communication et du mécénat

25-28 rue du Docteur Roux

75724 Paris Cedex 15

www.pasteur.fr



Institut Pasteur